

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
DU  
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
14	18

Date de la  
convocation  
22/10/2021

OBJET  
DE LA  
DÉLIBÉRATION

DECISION  
MODIFICATIVE  
N° 1

BUDGET  
PRINCIPAL



## REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2021

DELIBERATION N° 15  
DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

**PRESENTS** : Tous les membres en exercice, sauf :

- F. MOUSSET (procuration à M. FILIPIAK)
- B. ETTORI (procuration à J.-C. MAZAUDIER)
- X. CAUQUIL (procuration à K. MATHIEU)
- L. RAVAT (procuration à C. REWUCKI)
- C. VILLANUEVA, excusée

Madame Karine PERROTIN a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire indique que les crédits prévus au Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles, sont insuffisants et ceux au Chapitre 012 – Charges de personnel risquent d'être insuffisants également.

Aussi il convient de procéder à la décision modificative suivante (crédits supplémentaires) :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	<u>CHAPITRE 012</u>	<u>CHAPITRE 20</u>
	C/6411 + 5000 €	C/202 + 10 000 €
		C/203 + 10 000 €
	<u>CHAPITRE 023</u>	
	C/023 + 20 000 €	
RECETTES	<u>CHAPITRE 013</u>	<u>CHAPITRE 021</u>
	C/6419 + 5000 €	C/021 + 20 000 €
	<u>CHAPITRE 74</u>	
	C/74121 + 20 000 €	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20211028-DE15-281021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/11/2021

Affichage : 05/11/2021

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



Le Conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Claude MAZAUDIER

